

Avis en vertu de l'article 12

Renseignements supplémentaires exigés après la mise en marché

Nom du produit : Herbicide de qualité technique Isoxaben
Numéro d'homologation : 24204
N° de la demande : 2019-0411
Numéro du document de l'ARLA : 3095179

Au cours de la période d'homologation qui a été accordée jusqu'au **31 décembre 2025**, les renseignements suivants doivent être produits et fournis à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **30 septembre 2022** et devraient indiquer les numéros de CODO précisés. Une réponse partielle aux modalités décrites ne sera pas acceptée.

PARTIE 2 **CHIMIE DU PRODUIT, INGRÉDIENT ACTIF DE QUALITÉ TECHNIQUE**

CODO : **2.13.3**
Titre : **Données par lots**

Détails : Les données de cinq lots représentant la production à l'échelle commerciale (pour le site de fabrication) en tant qu'exigence pour les données après la mise en marché. Les données analytiques (conformes aux bonnes pratiques de laboratoire [BPL]) devraient être fournies d'ici le 30 septembre 2022.